La DMP réagit face aux ruptures

Abderrahim DERRAJI - 2017-08-08 13:27:59 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une lettre circulaire, datée du 3 aout 2017, le directeur du Médicament et de la pharmacie incite les pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques à procéder, dans les plus brefs délais, à l'enregistrement de médicaments qualifiés de vitaux, et ce, pour répondre «à des besoins urgents au nom de l'intérêt général de la santé publique». La lettre circulaire comporte en annexe la liste des principes actifs concernés. Il s'agit du 5-fluorouracil, le phénobarbital sous forme de comprimés dosés à 10 et à 50 mg et sous forme injectable dosée à 30, 40 et 60 mg. Par un tel courrier, la Direction du médicament et de la pharmacie espère mettre fin aux ruptures récurrentes qui affectent régulièrement certains médicaments essentiels.